

Etaient présents : M. TRUJILLO, Maire,

Mrs. PREVOT, LAVALARD, ROUGRAFF, Mes JAMINON, BORRUECO.

Absents et excusés : Mrs. DEMAY et LOTELLIER, Mes. LEGER et MACEL.

Avancement des dossiers de travaux

- **Fossé de drainage RD 15**
 - Signature de la Convention entre Commune et Agence Routière Est effectuée
 - Subventions : DETR accordée à hauteur de 12243€, comme demandé. Conseil départemental, dossier sera soumis pour délibération à la 1^{ère} commission de 2019.
 - Par délibération du 11/10/2018, le CCAS a cédé à la commune 5 ares de terres agricoles pour la somme d'1 € symbolique, afin d'implanter le fossé. Frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de la commune.
 - Devis à venir de la société Orange, pour l'enfouissement de la ligne téléphonique.
- **Mesures compensatoires du Parc éolien initial (mis en service 07/2016),** présentées par la Société MSE l'Epivent
 - Plantation/ Projet végétal : 5000€ pour chacune des communes d'HERVILLY-Montigny, VENDELLES et BERNES
 - Participation entretien rural : 1000€/an pendant 15 ans.
 - Entretien des chemins : 500€/an pendant 15 ans.
 - Signalétique pédagogique : coût à déterminer avec PETR
 - Plantations pour les particuliers : coût à déterminer.
 - Fonds de concours : total de 96000€ (détail ci-après)
- Le Conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité les **contrats d'Offres de Concours** par lesquels la Société MSE l'Epivent offre à la commune une contribution financière pour la réalisation « d'un fossé de drainage RD 15 », le « Remplacement de toutes les lanternes d'éclairage public par des dispositifs à technologie LED ». Et autorise M. le Maire à signer ses contrats.
Une étude est en cours pour subventionner les aménagements prévus sur le clocher de l'église, avec la part restante de ces fonds de concours.

Taxe d'Aménagement 2019

Décision à l'unanimité de reconduire le taux actuel de 2.5%.

Devenir du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vermandois

La Loi NOTRe, votée le 07/08/2015, impose la prise de compétence Eau potable et Assainissement par les Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020. La CCHS a déjà la compétence de l'Assainissement. La prise de compétence Eau potable peut-être repoussée au 1^{er} janvier 2026, sous réserve de constituer une minorité de blocage.

Le S.I.A.E.P du Vermandois s'engage à accompagner un plus grand nombre de communes à la sécuriser

leur alimentation en eau potable.

Sur proposition de M. le Maire de laisser les structures existantes et compétentes du territoire, à continuer leur travail au-delà de 2020 et ainsi laisser à la CCHS l'opportunité de préparer plus sereinement la prise de compétence Eau potable, **l'assemblée délibérante décide de s'inscrire dans la constitution d'une minorité de blocage.**

Location de la Salle multifonction aux Associations du village

Par délibération du 05/02/2018, il est fixé que chaque association, lors de la mise à disposition de la SDF, doit s'acquitter des frais d'électricité en période hivernale. Le Conseil municipal **souhaite revenir sur ce point, pour ne pas pénaliser les associations** face à leur investissement dans la vie du village et décide **qu'un plafond de consommation sera fixé en 2019**, en fonction des consommations de 2018.

Organisation du Concert de Noël du 22 décembre 2018

Présentation du projet d'affiche par M. PREVOT. Organisation prise en charge exclusivement par la commune de Bernes cette année. Tarifs identiques à 2017 (communiqués aux habitants par le biais d'une circulaire). M. PREVOT se charge de la communication autour de l'événement.

Subvention à l'Association Prévention Routière de la Somme

A réexaminer lors de l'établissement du BP 2019.

Echo de BERNES 2018

Retour des documents fixé au 10/12/2018. Distribution début 2019. Impression par le CAT de Moislains.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Après information donnée en séance du 20/09/2018 et réflexion, le Conseil municipal délibère et décide **d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par ADICO**, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Informations et Questions diverses

Suite à la réunion du Collège de Roisel du 20/11/18, concernant notamment **l'accueil de 2 classes de CM2 au collège en 2019**, la proposition ne devrait pas être retenue compte tenu d'une capacité d'accueil par l'établissement insuffisante et revue à la baisse. Dans l'état actuel des choses c'est une bonne nouvelle, pour préserver les classes de maternelles sur Bernes pour les 3 à 4 années prochaines.

La séance a été levée à 21h15.

Pour extrait conforme;
Le Maire, M. Jean TRUJILLO